

36e

FESTIVAL INTERNATIONAL du FILM LESBIEN & FEMINISTE de PARIS Quand les lesbiennes se font au cinéma

Du 31 octobre au 3 novembre 2024

APPEL À PROJETS : EXPOSITION

CINEFFABLE organise chaque année le « Festival international du film lesbien et féministe de Paris », un espace ouvert à toutes les femmes et/ou lesbiennes, dont la 36e édition se tiendra du 31 octobre au 3 novembre 2024 (Paris 12).

CINEFFABLE est une association à but non lucratif gérée uniquement par des bénévoles dont l'objet est de soutenir et de promouvoir la culture lesbienne et féministe en mettant en avant les œuvres cinématographiques, artistiques et littéraires des femmes.

En parallèle de la programmation cinématographique, une exposition d'artistes plasticiennes est organisée.

Sous réserve d'éventuelles modifications, nous nous réservons le droit de vous proposer d'autres espaces que l'Espace Reuilly, et ce jusqu'au dernier moment.

Article 1 : Conditions de participation

La participation à l'appel à projets est ouverte à toute personne s'identifiant comme femme et/ou lesbienne, artiste (amateur ou professionnelle), sans critère d'âge ou de nationalité.

La sélection portera d'une part sur la qualité et la cohérence artistique du travail et d'autre part sur le contenu en lien ou non avec les grandes thématiques de la programmation (féminisme(s), lesbianisme(s), identité(s) de genres). Les projets participatifs avec le public du festival sont les bienvenus.

Les projets sont soumis à l'approbation d'un comité de sélection, composé des membres de la Commission Exposition de CINEFFABLE.

Toutes les formes d'art (peinture, sculpture, photographie, vidéo, graphisme...) pouvant répondre aux conditions énoncées dans le précédent paragraphe peuvent être proposées. Les œuvres seront exposées **dans l'espace public du festival** : hall, coursive de l'exposition, paliers, bar, et **pendant toute la durée du festival**.

La disposition des œuvres dans l'espace sera établie par la commission exposition, en fonction des propositions artistiques et des contraintes liées aux flux du public et à sa sécurité.

Article 2 : Constitution du dossier de participation

Pour faire acte de candidature les artistes devront envoyer un dossier par e-mail à **contact@ciniffable.fr** comprenant :

- Le texte descriptif du travail proposé (maximum 250 mots)
- Trois visuels du travail proposé minimum (format jpeg, 250 dpi)
- Le parcours de l'artiste (maximum 250 mots)
- Un lien vers un site et/ou réseaux sociaux, présentant un ensemble de travaux

Article 3 : Calendrier

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à **contact@ciniffable.fr** avant **le vendredi 31 mai 2024**.

Le comité de sélection annoncera les artistes sélectionnées au plus tard le 30 juin 2024.

Article 4 : Adhésion au festival

Il sera demandé à chaque artiste sélectionnée d'adhérer à l'association CINEFFABLE, en échange d'un accès gratuit individuel à toutes les séances du festival. Pour plus d'informations : https://www.cineffable.fr/fr/f_tarifs.htm

Article 5 : Promotion

Chaque artiste sélectionnée figurera dans le catalogue du festival (internet et papier). Elle donne l'autorisation à CINEFFABLE de publier toute reproduction, texte, visuel, à des fins promotionnelles, sur support papier ou numérique (affiches, flyers, catalogue, site internet, dossier de presse ou autre publication).

La possibilité est laissée aux artistes de faire la promotion de leur travail au sein de l'exposition, qui reste un espace en non-mixité choisie, réservé aux personnes s'identifiant comme femme et/ou lesbienne.

Article 6 : Conditions d'installation

CINEFFABLE ne prend en charge ni les frais de transport, ni ceux liés au matériel.

L'accrochage et le démontage de l'exposition sont assurés par les artistes, si besoin avec l'aide des membres de CINEFFABLE. **La présence des artistes est obligatoire à ces moments-là, et appréciée tout au long du festival.**

Consignes pour le système d'accrochage :

Le lieu ne permettant pas d'accrocher grâce à des cimaises ou à des clous, le système d'accrochage sera à voir au cas par cas.

Article 7 : Assurance et sécurité des œuvres

L'assurance des œuvres exposées est à la charge de CINEFFABLE.

L'équipe de CINEFFABLE n'assure pas la surveillance des œuvres : la présence des artistes dans l'exposition est donc conseillée pendant toute la durée du festival.

Article 8 : Vente

Les artistes qui le souhaitent pourront vendre leurs œuvres et/ou leurs produits dérivés. La vente est alors entièrement gérée par les artistes.

Article 9 : Animation

Un vernissage est organisé en début de festival et la présence des artistes est obligatoire. Seules les femmes et/ou lesbiennes peuvent être invitées au vernissage.